

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 20 mars 2021

Les articles de sports et loisirs, des biens de première nécessité

Le Gouvernement a fait le choix de fermer les commerces d'articles de sport dans les 16 départements confinés. Une décision incompréhensible alors que les contraintes de pratiques d'activités physiques et sportives commencent à s'assouplir.

Reprise de l'éducation physique et sportive sur le temps scolaire, maintien des activités sportives extra-scolaire en plein air pour les mineurs, possibilité de faire du sport sans limitation de durée dans un rayon de 10 kilomètres autour de chez soi : l'UNION sport & cycle se réjouit de l'assouplissement des conditions de pratiques d'activités physiques et sportives dans les 16 départements confinés. Ces activités sont essentielles pour le bien-être physique et mental des Français.

Pour pratiquer des activités physiques et sportives, encore faut-il pouvoir s'équiper. Aussi, l'UNION sport & cycle regrette la décision gouvernementale de fermer les commerces d'articles de sports et loisirs alors même qu'ils sont de première nécessité pour les Français désireux de faire du sport.

L'UNION sport & cycle demande au Gouvernement de faire le choix de la cohérence et de revoir sa position en considérant que les magasins d'articles de sports et loisirs sont, au même titre que les disquaires, les libraires ou les fleuristes, des commerces de première nécessité.

Virgile Caillet, Délégué général de l'UNION sport & cycle : « *Les entreprises de notre secteur éprouvent une grande colère et une réelle incompréhension face à l'incohérence de cette décision de fermeture.* »

A propos de l'UNION sport & cycle

L'UNION sport & cycle est la première organisation professionnelle du secteur du sport et des loisirs.

Elle fédère 1 400 entreprises représentant plus de 3000 points de vente, 500 marques, plus de 2000 établissements sportifs, 80 000 salariés, et 12 milliards d'euros de chiffre d'affaires cumulé.

Elle a pour principal objet la représentation officielle de toutes les entreprises industrielles et commerciales du secteur économique des articles et équipements de sports, de loisirs, du cycle et de la mobilité.